



AIRF
Association Internationale
des Régions Francophones

Commission « Environnement, Eau, Energies »

Feuille de route adoptée lors en Assemblée générale - 1^{er} décembre 2020

L'Organisation internationale de la Francophonie s'est fortement impliquée pour l'adoption des Objectifs de Développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. De fait, l'espace francophone est concerné par de très nombreux enjeux environnementaux : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité mondiale, la lutte contre la désertification et la déforestation, le développement d'une agriculture respectueuse des équilibres naturels, les problématiques d'accès à l'eau et à l'électricité, la gestion et la valorisation des déchets produits tant par les activités domestiques qu'économiques et de santé, la protection de la qualité de l'air, l'amplification continue du phénomène d'urbanisation, la gestion des ressources naturelles, le développement d'une économie verte pourvoyeuse d'emplois locaux... Pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures, la Francophonie déploie de nombreuses initiatives luttant contre la dégradation de la planète.

Les coalitions d'acteurs au sein de l'espace francophone, associant collectivités territoriales, administrations nationales, entreprises, acteurs locaux, organismes de recherche, et parfois organisations internationales, constituent, dans un cadre de solidarité, principe fondateur de la francophonie, des instruments d'action pour les territoires, au service de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable.

L'Association internationale des Régions francophones (AIRF) a souhaité s'emparer de cette priorité environnementale, en accompagnant les collectivités territoriales membres dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques territoriales contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement durable, tout particulièrement dans les domaines de l'environnement, de l'eau et des énergies.

Une Vice-présidence de l'AIRF déléguée à « l'Environnement, l'Eau et les Energies » et une Commission thématique dédiée

Lors de l'Assemblée générale de l'AIRF organisée à Bamako en décembre 2019, les membres de l'AIRF ont souhaité que l'association aborde dans ses priorités d'actions la thématique de l'environnement et du changement climatique. A cette fin, une **Commission thématique** « Environnement, Eau, Energies » a été créée. Les collectivités membres peuvent s'y investir pour proposer des activités locales ou internationales, des séminaires et des ateliers de renforcement de capacités, pour bâtir également des projets communs, identifier des partenaires, travailler à des actions de plaidoyer concertées sur les problématiques environnementales en vue de leur adoption en assemblée générale.

Le Président d'une collectivité territoriale membre préside cette Commission, qu'il anime et dont il relaie les travaux auprès du **Vice-président délégué à l'Environnement, l'Eau et les Energies**, siégeant au sein du Bureau.

La logique d'intervention de l'AIRF pour l'Environnement, l'Eau et les Energies

L'AIRF propose à ses collectivités membres de s'investir sur les thématiques de l'environnement, de l'eau et des énergies, selon la logique d'intervention suivante :

Objectif général : Promouvoir et développer les initiatives, dispositifs et politiques publiques des collectivités territoriales francophones participant à l'atteinte des objectifs de Développement durable, notamment ceux concernant l'environnement, l'eau et les énergies.

Objectifs spécifiques :

- A. Soutenir les collectivités territoriales membres dans la définition de leurs politiques environnementales, la réalisation de leurs schémas régionaux (Climat – Air -Energie, aménagement et développement durable, Plans Climat territoriaux...) et la mise en œuvre de projets, programmes, dispositifs dédiés ;
- B. Promouvoir les coalitions d'acteurs initiées par les collectivités territoriales pour répondre dans les territoires francophones aux défis du dérèglement climatique, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de l'accès et de la gestion de l'eau, et du développement des énergies.

Modalités d'interventions :

L'AIRF concrétise cette priorité « Environnement, Eau, Energies » :

1. **En s'appuyant sur les compétences transférées** par les Etats aux collectivités territoriales francophones ;
2. **En mutualisant l'expérience, les bonnes pratiques et les outils des collectivités membres en matière d'environnement et de développement durable, de gestion de l'eau et de déploiement des énergies renouvelables**, lors de séminaires, de formations spécifiques (en présentiel ou à distance), de visites d'échanges et de stages destinés aux élus et agents des collectivités territoriales membres ;
3. **En encourageant les échanges et rencontres pluri-acteurs** (en présentiel ou à distance) associant les responsables des collectivités territoriales (élus et techniciens), les chefs d'entreprises, les responsables d'organisations de formation, d'organismes de recherche et d'organisations internationales engagé(e)s dans des activités environnementales ou de développement durable ;
4. **En identifiant, en co-construisant, en portant auprès de bailleurs de fonds, en accompagnant ou en mettant en œuvre, avec ses collectivités membres, des projets favorisant les coopérations inter-régionales dans le secteur de l'environnement, de l'eau ou des énergies**, afin de répondre aux problématiques de développement durable auxquelles les territoires francophones sont confrontés.

Actions :

Les actions déployées par l'AIRF (en présentiel ou à distance) dans le cadre de la priorité « Environnement, Eau, Energies », peuvent être :

1. Organiser ou s'associer à l'organisation de séminaires sur les politiques publiques territoriales touchant à l'environnement, l'eau, les énergies, l'économie verte et les emplois verts (permettant notamment l'insertion professionnelle des jeunes) ;
2. Favoriser la participation des collectivités membres (élus et agents) et leurs acteurs locaux engagés dans les territoires, à des rencontres régionales, nationales ou internationales consacrées aux problématiques environnementales, climatiques, de gestion de l'eau et des énergies ;
3. Proposer aux collectivités territoriales des ateliers de renforcement de capacité sur la maîtrise d'ouvrage et le suivi de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement du territoire ou de projets environnementaux (accès à l'eau, développement des énergies, gestion et valorisation des déchets, préservation des milieux naturels...) ;
4. Initier des projets ou accompagner les collectivités membres et leurs partenaires locaux dans l'identification, le montage et la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'environnement, de l'eau et des énergies ;
5. Participer à des appels à projets de bailleurs de fonds, aux côtés des collectivités qui portent des projets dans les domaines de l'environnement, de l'eau et des énergies, en qualité de co-demandeur ou de partenaire associé et en promouvant les coalitions d'acteurs ainsi que les coopérations inter-régionales ;
6. Proposer aux collectivités territoriales porteuses de projets dans les domaines de l'environnement, de l'eau et des énergies des séquences d'échanges à distance et des réunions de travail avec d'une part des responsables d'entreprises francophones spécialisées proposant des solutions (infrastructures, équipements, études ou services) et d'autre part des bailleurs de fonds, agences de développement, fondations susceptibles de cofinancer des études de faisabilité et/ou des investissements dans les domaines concernés ;
7. Co-organiser avec des collectivités membres des missions thématiques dans l'espace francophone sur les politiques publiques environnementales, de gestion de l'eau et de développement des énergies ;
8. Soutenir (en moyen logistique et financier) l'organisation par une collectivité membre d'une mission de prospection et d'échanges de pratiques sur les politiques publiques dédiées à l'Environnement, l'Eau et les Energies ;
9. Proposer aux élus et techniciens des collectivités territoriales francophones lors de leur séjour en France, des visites d'entreprises spécialisées dans l'Environnement, l'Eau et les Energies, dont le siège est dans une région française membre ;
10. Organiser des temps de travaux communs entre associations nationales de collectivités territoriales membres de l'AIRF, favorisant le partage d'expériences et les collaborations transnationales en matière de politiques territoriales dans les domaines de l'environnement, de l'eau et des énergies.

Des partenariats techniques à initier dans le cadre de la priorité « Environnement, Eau, Energies »

L'AIRF, réseau international de collectivités territoriales au service de ses membres, développera des partenariats techniques auprès d'organisations spécialisées dans les politiques publiques de l'Environnement, de l'Eau et des Energies :

- ✓ **L'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD)** basé à Montréal (Province du Québec, Canada) met en œuvre des programmes de renforcement de capacités et de coopération d'acteurs non étatiques pour l'atteinte des Objectif de Développement durable, notamment en matière d'environnement (www.ifdd.francophonie.org). Cet institut travaille étroitement avec l'Université Senghor d'Alexandrie. L'AIRF se rapprochera de ses deux organisations pour identifier des perspectives de collaboration pour le renforcement de capacités des élus et des techniciens des collectivités territoriales francophones dans les domaines de l'Environnement, de l'Eau et des Energies.
- ✓ **Le CEREMA** basé à Lyon (France), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est un établissement public français tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Riche de nombreuses compétences pluridisciplinaires, en matière d'ingénierie territoriale, d'aménagement et d'infrastructures dans les secteurs de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la gestion des risques, de la préservation des ressources et de la transition énergétique, le CEREMA, qui engage une démarche d'ouverture à l'international, est disposé à accompagner les collectivités territoriales membres de l'AIRF dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans ces domaines.
- ✓ **La Fondation Energies pour le Monde (FONDEM)**, dont le siège est à Paris (France), est spécialisée dans les projets d'électrification rurale décentralisée en Afrique. Elle constitue un interlocuteur expert pour l'AIRF et ses membres en matière d'accès à l'énergie.
- ✓ **Le Programme Solidarité Eau (Ps-Eau)**, dont le siège est à Paris et qui dispose d'une antenne à Lyon, est un réseau multi-acteur engagé pour l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6). Il constitue un interlocuteur expert pour l'AIRF et ses membres en matière d'accès et de gestion de la ressource en eau.
- ✓ **Des bureaux d'études et associations francophones spécialisés** pourront être approchés, selon les besoins d'appuis ou d'études techniques, dans une double démarche d'accompagnement des collectivités territoriales membres dans leur recherche de solutions à des problématiques environnementales, hydrauliques ou énergétiques constatées, et de développement de la Francophonie économique.

La communication

Il sera rendu compte régulièrement des activités de l'AIRF en matière d'Environnement, d'Eau et d'Energies : sur le site internet de l'association (www.regions-francophones.org), sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, via l'envoi d'une lettre électronique mensuelle à l'ensemble des personnes ayant exprimé le souhait de s'y abonner et enfin dans le cadre de la rédaction du rapport annuel d'activités de l'association produit en janvier de chaque année.